

D118 bis - CHEVALLIER - 18/10/2019 - 12H30

Sujet: [INTERNET] enquête publique sur projet éolien de Bersac-sur-Rivalier

De : Sylvie Chevallier <sylchev@gmail.com>

Date : Fri, 18 Oct 2019 12:30:24 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Mesdames et messieurs les Commissaires enquêteurs

Je suis opposée à ce projet.

Les documents fournis par le promoteur contiennent des information inexactes, certaines fausses et trop de manques que ce soit au niveau des études au au niveau des informations transmises aux décideurs et au public, dont les habitants les plus proches qui subiront les plus graves impacts.

1) Santé

Les risques sur la santé sont trop peu développés dans l'étude du promoteur.

Parmi ces risques, il y a ceux du bruit audible et des infrasons inaudibles.

Des études partout dans le monde montrent leur nocivité sur la santé des habitants les plus proches et jusqu'à un rayon de 20 kms.

Pourquoi le promoteur ne produit-il pas d'étude épidémiologique à ce sujet ? Avec le recul et les parcs existants en France, il serait facile, et souhaitable, d'identifier de façon scientifique et non idéologique ces problèmes de santé.

Par exemple, on pourra se reporter à l'étude d'Eric Zou, Professeur assistant à l'université d'Orégon (<http://www.eric-zou.com/>) : https://static1.squarespace.com/static/56034c20e4b047f1e0c1bfca/t/5b8bda1421c67c870375bc5d/1535891991849/turbine_zou201809.pdf

Cette étude, intitulée « *Wind Turbine Syndrome: The Impact of Wind Farms on Suicide* » montre une relation certaine entre l'augmentation du taux de suicides et la proximité des parcs éoliens.

Ma question au promoteur est : **la population est-elle informée de ces dangers pour sa santé, et même sa vie ?**

Quid des responsabilités dans la chaîne de ceux qui porteront et valideront ce genre de projet, étant donné la facilité avec laquelle on trouve d'innombrables études scientifiques sur l'impact des éoliennes industrielles sur la santé des personnes ? Les enfants sont-ils également bien informés ?

A notre connaissance dans la période préalable du projet nous n'avons eu du côté des élus aucune réunion d'information qui puisse répondre à la Convention européenne d'Aarhus de 1998 entérinée par la France et à l'article 7 de la Loi Constitutionnelle 2005-205 dite Charte Environnement portée par feu le Président Chirac. L'information a été nulle tant du côté du promoteur que du côté des élus.

2) Risque balistique

Cette étude : <http://fr.friends-against-wind.org/doc/Dossier-Risques-eoliens.pdf> , intitulée « LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DES CENTRALES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES » a été réalisée par des ingénieurs experts en balistique. Leurs calculs et conclusions montrent qu'une distance de sécurité minimale est de 10 fois la hauteur totale d'une éolienne, i.e. en bout de pale.

Pourquoi le promoteur n'a-t-il pas pris en compte cette étude dans ses documents ? Un incident rapporté cet été montre que Monsieur le Préfet de l'Aisne a constaté à Grand-Rozoy des incidents dus à des éléments projetés à plus de 500 m et mettant en danger la circulation des usagers tant sur l'autoroute A4 que sur la ligne TGV Paris-Reims. Il a pris en conséquence une mesure d'interdiction sur le site de Charly-sur-Marne, lieu-dit la Picoterie, où 11 aérogénérateurs perdent leurs pales. Mesure prise à l'encontre du promoteur Engie Green.

Sa partie étude risque dans le projet de Bersac est basée uniquement sur des calculs de probabilités, en fonction des incidents officiellement reportés. C'est tout simplement insuffisant.

La population dans un rayon de 10 fois la hauteur en bout de pale des éoliennes est soumise à un danger balistique.

Ma question au promoteur : **Pourquoi ne pas en avoir informé les élus locaux, bailleurs et population ?**

3) Bruit

Le bruit moyen d'une éolienne en fonctionnement est de 110dB à 120 dB. Voir par exemple sur le site de Vestas, constructeur de rotors : <http://nozebra.ipapercms.dk/Vestas/Communication/Productbrochure/4MWbrochure/4MWProductBrochure/?page=10>

A Bersac, jour et nuit le bruit ambiant est d'environ 20dB, voir point de mesure n°7, lieu-dit Le pré Lafont, rapport acoustique p114.

Il suffit de se rendre à celles actuellement en service en Creuse sur les communes de La Souterraine / Saint-Agnant-de-Versillat, par exemple : au nombre de 4 également et dans un environnement rural similaire, ces dernières ne font que 138 m de haut et sont perçues par leur voisinage jusqu'à 1,5 km (villages de la Bussière-Madeleine et de La Coustière, notamment).

De même, le bruit de l'installation des 4 éoliennes de Bersac sera probablement perçu jusqu'à 2 km.

Les conclusions du promoteur sont a priori insuffisantes, de par les exemples concrets et mesurables, constatables, de parcs éoliens déjà installés.

Ma question : **Pourquoi le promoteur minimise-t-il l'impact du bruit ?**

4) Avifaune et chiroptères

Les documents fournis par le promoteur sont loin des observations des habitants les plus proches et attentifs à leur environnement.

La proposition de déboiser et défricher autour des éoliennes pour limiter la mortalité des

chiroptères et un non-sens : l'espace de vie de cette espèce sera réduit tout comme le nombre de leurs individus. Le résultat sera le même, autant ne pas déboiser.

Nous rappelons, dans cet ordre d'idée, que Madame la Préfète de l'Aveyron a pris la décision d'arrêter de jour les éoliennes (6) installés sur la commune de Lapanouse-de-Cernon, parc de la Baume, à cause du grand nombre d'oiseaux tués sous les pales.

5) Protection des ressources en eau

Il y a 5 captages d'eau à proximité de l'implantation prévue des éoliennes.

La ressource en eau, en général, devient un problème chronique, nous venons de le constater une fois de plus cette année, avec des restrictions sur toute la France, Haute-Vienne comprise.

L'idée de développement durable nécessiterait qu'on privilégie la conservation des ressources naturelles, avant la production d'un surplus d'électricité qui se ferait au détriment de ces ressources et des populations qui en vivent.

Les fondations de cette taille (Surface et volume) ne peuvent qu'avoir des répercussions sur le réseau hydrographique or le promoteur n'apporte aucune étude correcte sur ce sujet.

Quelle garantie d'intégrité sur ces ressources en eau, et notamment sur l'eau potable EDPR offre-t-elle ?

6) Déboisement, défrichage

Les déboisements sur le site d'implantation de l'éolienne E4 ont déjà commencé. Ces parcelles ont été gérées et financées par des fonds publiques, avec à la clef des engagements d'exploitation sous contraintes fortes.

Ce déboisement est-il légal ?

7) Rendement énergétique

EDPR annonçait une production estimée de 51 660 MWh/an dans sa précédente version du projet à 5 machines, soit un facteur de charge mirobolant de 32,7 %.

Même revu à la baisse, à 30 % dans sa nouvelle version à 4 éoliennes, il reste totalement irréaliste : la moyenne avérée pour le parc français est de 20 % en 2017 et 2018 (18 % seulement en Allemagne), alors que notre région est, en revanche, peu ventée et qu'il y aura obligatoirement un bridage des machines, vis-à-vis du bruit et de l'avifaune, notamment.

Voir par exemple le rendement désastreux (de l'ordre de 17 % les bonnes années, je ne parle même pas des mauvaises) de l'éolienne « citoyenne » de Lastours, et son désenchantement financier.

Le vent a été particulièrement faible depuis ce début d'année 2019, tout particulièrement cet été lors des épisodes caniculaires de fin juin et fin juillet 2019 (constat sur RTE). EDPR peut-elle intégrer les données de ce début d'année dans ces calculs ?

Également, EDPR ne dit pas combien vont consommer en électricité ces éoliennes. Quelles

est la part de cette consommation dans le rendement final ?

9) Ombres portées

la localisation du parc au sud-est du bourg de BERSAC fait que les ombres portées au soleil couchant généreront un potentiel effet stroboscopique dans les habitations, dont l'effet nuisible sur la santé est aujourd'hui reconnu par l'Académie de Médecine.

Sur ce point, EDPR s'affranchit de toute étude, au motif qu'il n'y a « aucun bâtiment à usage de bureaux à moins de 250 m des éoliennes ».

Cette réponse d'EDPR est proprement et littéralement scandaleuse.

Quels dispositifs EDPR a-t-il prévu pour supprimer cet impact sur la population qui y sera soumise ?

Pour toutes ces raisons, je suis opposée à l'implantation de ce parc éolien.

Si ce projet se concrétise, je considérerai comme morte toute la zone dans un rayon de 20 kms du parc éolien et n'y apporterai plus aucune contribution financière, que ce soit dans le cadre du tourisme, du soutien aux commerces locaux ou dans ce lui de potentiel futur résident.

Merci pour votre attention



Sylvie Chevallier

40, avenue Emile Labussière

87100 Limoges

0555799310

0673958762



Garanti sans virus. www.avast.com